

AFFAIRE N° 2024/328

DÉLIBÉRATION
MISE À JOUR LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18 heures, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation	Jeudi 14 novembre 2024
Nombre de membres en exercice	35
Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	2
Nombre de votants	23

Considérant les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, Titre 2 Administration Générale Article 2 Comité de Direction Alinéa 3, qui prévoit l'action à mener suite à la fin anticipée du mandat d'un ou plusieurs membres du Comité de Direction de l'EPIC ;

Considérant la délibération D07112024/127 du 7 novembre 2024 de la Communauté de Communes Médoc Atlantique portant sur la désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique.

TITRE II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Conformément à la réglementation, l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et géré par un Directeur.

ARTICLE 2 : LE COMITE DE DIRECTION

Alinéa 1 – Nombre de membres

Le Comité de Direction comprend 35 membres répartis en 2 collèges comme suit :

- 18 sièges à voix délibérative pour les représentants de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, élus en son sein par le Conseil Communautaire et respectant la répartition suivante :
 - 4 Conseillers communautaires titulaires et 1 suppléant, issus de la commune de Lacanau
 - 3 Conseillers communautaires titulaires et 1 suppléant, issus de la commune de Soulac sur Mer
 - 2 Conseillers communautaires titulaires et 1 suppléant, issus de la commune de Hourtin
 - 2 Conseillers communautaires titulaires et 1 suppléant, issus de la commune de Carcans-Maubuisson

- 1 Conseiller communautaire titulaire et 1 suppléant, issu de la commune de Le Verdon sur Mer
 - 1 Conseiller communautaire titulaire et 1 suppléant, issu de la commune de Grayan et l'Hôpital
 - 1 Conseiller communautaire titulaire et 1 suppléant, issu de la commune de St Vivien de Médoc
 - 4 Conseillers communautaires titulaires et 1 suppléant issus des communes non pourvues de bureau d'information touristique
- 17 sièges à voix délibérative pour les personnes intéressées par le développement du tourisme (hôtellerie, restauration, gîtes, meublés de vacances, chambres d'hôtes, commerces, producteurs locaux, animation, patrimoine, arts et culture, ...) ainsi que 3 suppléants, désignés, dans l'ordre de priorité du tableau, par arrêté du Président de la Communauté de communes Médoc Atlantique sur proposition du bureau communautaire

La liste des membres se répartie comme suit :

Extrait de la délibération de la CDC Médoc Atlantique

Collège des élus communautaires : 18 membres titulaires à voix délibérative et 8 suppléants		
Nombre de conseillers	Titulaires	Suppléants/commune
4 Conseillers communautaires issus de la commune de LACANAU	Laurent PEYRONDET Pascale MARZAT Adrien DEBEVER Hervé CAZENAVE	Alexia BACQUEY
3 Conseillers communautaires issus de la commune de SOULAC-SUR-MER	Evelyne MOULIN Bernard LOMBRIL Marie-Dominique DUBOURG	Xavier PINTAT
2 Conseillers communautaires issus de la commune de HOURTIN	Jean-Marc SIGNORET Karine FORGERON	Stéphane MARGALEF
2 Conseillers communautaires issus de la commune de CARCANS	Patrick MEIFFREN Catherine ROBINEAU	Sylvie LANDUREAU
1 Conseiller communautaire issu de la commune de LE VERDON SUR MER	Christine GRASS	Jacques BIDLUN
1 Conseiller communautaire issu de la commune de GRAYAN-ET-L'HÔPITAL	Jacky NICAISE	Béatrice CHARRIER
1 Conseiller communautaire issu de la commune de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC	Marie-Hélène GIRAL	Jean-Pierre DUBERNET
4 Conseillers communautaires issus des communes non pourvues de bureau d'information touristique	Jean-Louis BRETON Christian BOURA Yves BARREAU Véronique CHAMBAUD	Franck LAPORTE

Collège des personnes intéressées par le développement du tourisme : 17 membres titulaires à voix délibérative et 3 suppléants	
Titulaires	Suppléants
Kaing EAP, exploitant d'hôtellerie de plein air	Dans l'ordre de priorité du tableau : 1- Antoine POINSOT, Directeur de Port 2- Mélanie PIGNEGUY, loueur de meublé 3- Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, exploitante d'un club de plage
Nicolas Maridat, exploitant d'hôtellerie de plein air	
Frédéric DADOY, Directeur UCPA des Activités Sportives du littoral	
Jean Marie CALBET, Président de l'association des Phares de Cordouan et de Grave et de l'association communale du phare de Richard	
Daniel MILLIET, commerçant	
Henri LY, exploitant hôtelier	
Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Export Manager dans la viticulture	
Michel ESPAINET, Cercle de voile de Bordeaux - Carcans Maubuisson-Bordeaux	
Bernard SUDREAU, Directeur de chaîne de restauration à la retraite	
Arnaud PEROUX, exploitant d'hôtellerie de plein air	
Pierre JACOB, ancien membre de l'OT et de Gironde Tourisme	
Dominique FÉVRIER, activités immobilières	
Nicolas LARUE, cafetier et restaurateur	
Gérard GONZALEZ, représentant d'une association culturelle	
Carine MORA, commerçante	
Véronique DURANDET, commerçante	
Maéva LIEUTEAU-SANCHEZ, restauratrice	

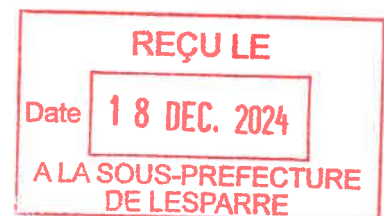
Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération 'Mise à jour de la liste des membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique'.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Laurent PEYRONDET



